



ACADEMIE DE NICE
CAPA du 9 MAI 2016
HORS-CLASSE DES AGREGES
Déclaration liminaire

Monsieur le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

- Cette année, contrairement à nos habitudes et devant le refus de dialogue social du ministère, dialogue de sourd devrait-on dire, nous ne ferons pas le tour des revendications syndicales de la base. Nous éviterons également de parler de cette ridicule opération d'autosatisfaction nommée, "Les journées de la Refondation", nous nous contenterons de rappeler que le SNALC demande la démission de notre ministre de tutelle.

- **A propos de la Hors Classe**

La grande nouveauté cette année réside dans le nouveau barème qui favorise l'ancienneté. Ce nouveau barème permettra le passage à plus ou moins long terme de tous à la HCL, à quelques rares exceptions près. Le passage à la HCL ne se fera plus au mérite, mais à l'ancienneté. L'accès à la Hors-classe est ainsi devenu un outil de revalorisation salariale, destiné à compenser le rallongement des carrières et une grille salariale inadaptée à l'évolution actuelle des carrières. Cela ne compensera pas 35 ans de pertes de pouvoir d'achat pour les agrégés. Et que l'on ne nous parle pas du PPCR, vaste plaisanterie préélectorale dont on peut parier qu'elle sera dénoncée par le futur gouvernement, quel qu'il soit.

Il est clair que dorénavant l'accession à la HCL se fera plus à l'ancienneté qu'au mérite.

D'ailleurs en caricaturant un peu, on pourrait réduire les travaux de cette commission à l'étude de 6 dossiers, les autres étant sans enjeux, car ces derniers obtiendront tous la Hors-classe à un rythme plus ou moins rapide.

Mais le SNALC étant un syndicat responsable et sérieux, nous allons procéder à une étude exhaustive de l'ensemble des dossiers. Et bien que le SNALC soit attaché au mérite, nous tiendrons compte des conséquences de ce nouveau barème lors de la présentation de nos propositions.

Quelques données d'abord, 196 proposés pour 978 promouvables. 108 femmes parmi les proposés, soit environ 55,1%, contre 51,5% l'an passé. La moyenne d'âge des proposés est de 48,8 ans (pour 49,5 ans au niveau national l'an passé). L'an passé, la moyenne d'âge des promus après CAPN était de 52,1 ans.

98 appréciations exceptionnelles, tous proposés, conformément à la note de service. Sur les 196 proposés, 55 sont à l'échelon 11, 139 à l'échelon 10 et 2 à l'échelon 9.

En 2014 et 2015 le nombre de promus dans l'Académie de Nice après CAPN a été de 73, dont 10 échelon 10 en 2014 et 5 échelon 10 en 2015. Aucun 9^{ème} échelon n'a été promu.

Au niveau national, en 2015, 82,5% des promus étaient au 11^o échelon et 87,8% en 2014. Aucun échelon 9 n'a été promu ni en 2015, ni en 2014.

Aucune liste d'aptitude récente (moins de 4 ans d'ancienneté de corps) n'a été promue en 2015 ou 2014. Ce qui nous donne un sérieux aperçu sur le nombre prévisible de promus pour notre académie cette année.

Concernant les avis de l'Inspection et des Chefs d'établissement :

Les chefs d'établissement ont décerné 219 avis TF dont 66 pour des personnels aux échelons 7 à 9, soit 30% des avis TF, mais seulement 38 avis TF pour les échelons 11.

Le corps des inspecteurs a décerné 159 avis TF, soit 16,3%, en deçà des 20% d'avis TF possibles, dont 28 avis TF pour les échelons 8 et 9, soit 17,6%.

Globalement, nous estimons que le projet est satisfaisant, mais surtout perfectible. Cette année, quasiment tous les échelons 11 ont été proposés, sauf 18 collègues dont 12 listes d'aptitude récentes. Nous demanderons un réexamen attentif des 6 autres dossiers dont trois devraient être dans la liste des propositions.

Concernant les listes d'aptitude récentes (depuis 2013), il nous est difficile d'avoir une position tranchée car d'un côté, la note de service demande à ce que soient proposés tous les échelons 11-4 ayant l'appréciation minimale "Très honorable" et de l'autre côté, nous savons pertinemment qu'aucune LA "récente" n'accèdera à la Hors-classe cette année. Par contre nous souhaiterions connaître les critères de sélection de l'Administration quant à ces dossiers. En effet la sélection opérée est pour le moins surprenante dans ces dossiers, allant d'ailleurs jusqu'au non respect de la note de service. Si même l'Administration ne respecte plus ses propres règlements, qui le fera? A ce titre, il convient de rajouter à la liste des proposés deux LA, certes récentes, mais tous deux 11-4 avec un avis THO, MM PANZA et LHERBET.

Nous avons ensuite étudié les dossiers de la façon suivante :

- les échelons 11 non proposés en distinguant le mode d'accès (concours ou Liste d'aptitude récente), pour les raisons évoquées précédemment 18 dossiers dont 12 LA récentes. Tableau 1 et 2. Nous demanderons un surcroît d'information pour le dossier de Mme COLLARDELLE, LA 2012 11-8

- les échelons 11 proposés mais n'ayant pas l'appréciation exceptionnelle en distinguant cette fois encore le mode d'accès (concours ou LA récente) et toujours pour les mêmes raisons. Tableau 3 et 4.

- Les échelons 10 proposés sans appréciation exceptionnelle et ayant plus de 55 ans. Tableau 5.

- Enfin les échelons 10 "Remarquable" non proposés et proche de la retraite. Tableau 6

En ce qui concerne nos propositions, pour le SNALC, a minima, tous les collègues du tableau 3 devraient bénéficier de l'appréciation exceptionnelle.

Trois collègues du tableau 1 devraient être également dans la liste des proposés avec l'appréciation exceptionnelle. Le cas des trois autres collègues mérite que l'on s'y attarde sérieusement.

Concernant les échelons 10 proposés ou non (les tableaux 5 et 6), nous souhaiterions un réexamen des dossiers des collègues ayant plus de 55 ans et plus de deux ans d'ancienneté dans l'échelon.

Nous n'imposerons pas à la commission l'étude exhaustive des avis remarquables, car sans véritable enjeu pour la grande majorité des bénéficiaires de cet avis.

Mais, concernant les appréciations "Insuffisant", ou les avis réservés pour les collègues aux échelons 10 et 11, nous souhaiterions disposer d'informations nous permettant de comprendre l'entrée ou le maintien des collègues dans ce club très fermé.

- Par ailleurs, comme tous les ans, nous redemandons à ce que les professeurs puissent avoir connaissance sur *i-prof*, dans des délais suffisants, de leur évaluation et de leur appréciation et qu'ils puissent en discuter librement avec les évaluateurs. Ce qui n'est toujours pas le cas actuellement, empêchant ainsi tout dialogue constructif entre l'intéressé et ses évaluateurs.

Nous tenons à rappeler que l'avis doit être émis pour l'ensemble du parcours professionnel et qu'il ne doit pas être perçu comme un outil de management, pour ne pas dire de coercition, par certains personnels de direction ou d'inspection.

- Enfin, le **SNALC**, ainsi qu'à son habitude, revendique le retour à un barème normé prenant en compte les points attribués aux diplômés et à l'accès à l'agrégation par concours, car ces points mettaient en avant l'effort et l'implication du professeur dans sa démarche de formation, et contribuaient à en souligner l'excellence. Nous souhaitons donc la prise en compte de la réussite au concours, en complément de l'actuel système des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs qui n'est pas satisfaisant.

- Pour finir, comme à l'accoutumée, nous adressons nos plus vifs remerciements aux personnels du service des Actes Collectifs, pour leur travail considérable. Qu'ils sachent que nous apprécions à chaque fois leur disponibilité et leur amabilité.

Pour le SNALC,
Philippe FREY